



Décision du Maire  
N° 193/2025

**Objet : Fermeture de la régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à la salle « La Douma » et au gîte d'étape**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

VU l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions, et notamment la création et/ou la modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,  
VU la décision n°3/2008 créant la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la location de la salle « La Douma » et au gîte d'étape ;  
VU l'avis favorable du comptable public en date du 15 décembre 2025 ;

Considérant qu'il est souhaité la création d'une seule régie de location de salles, regroupant la régie « La Douma » et gîte d'étape et la régie liée à la location du Centre Oscar Méténier, au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**DÉCIDE**

**Article 1 : Objet de la décision**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est mis fin à la régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à la salle « La Douma » et au gîte d'étape ainsi qu'aux fonctions des régisseurs titulaire et suppléants.

**Article 2 : Exécution de la présente décision**

Monsieur le Maire de la Commune de Sancoins et la comptable assignataire de Saint-Amand-Montrond sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de SANCOINS.

A Sancoins, le 15/12/2025

Le Maire,  
Pierre GUIBLIN

Date de publication : 15/12/2025  
Mode de publication : mise en ligne.